## acteurs**publics**

Nom de la source

Acteurs Publics

Type de source

Presse • Presse Web

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

Lundi 26 avril 2021 • 4:25:00 +0200

Acteurs Publics • 596 mots

## Comment fonctionne le dispositif France Expérimentation dédié aux administrations

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a annoncé une étonnante déclinaison du dispositif France Expérimentation, qui permet à des acteurs économiques d'obtenir des dérogations à titre expérimental pour mener à bien leurs projets. Ce nouveau dispositif vise à pousser la logique un peu plus loin, en apportant un appui juridique aux services déconcentrés. Explications.

omment faire lorsque les services de l'État chargés de lever les blocages rencontrés par les entreprises sont eux-mêmes confrontés à des blocages ? Pour résoudre cette équation a priori insoluble, le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques dégaine une étonnante déclinaison du dispositif France Experimentation pour accompagner le bon développement de projets innovants dans le cadre de la relance. Le dispositif permet depuis 2018 à des acteurs économiques d'obtenir des dérogations réglementaires voire législatives pour mener à bien leurs projets à titre expérimental.

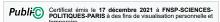
Sa déclinaison pour les administrations déconcentrées avait été présentée le 13 avril à l'issue du premier comité de pilotage "Entreprises" du programme d'amélioration de l'action publique "ServicesPublics+". Mais sans davantage de précisions sur les rouages de ce mécanisme atypique que peuvent solliciter les préfets, sous-préfets à la relance et services déconcentrés de l'État dans le cadre du plan de relance.

Équipe nationale

L'objectif est d'apporter une aide "interministérielle" au niveau local, lorsqu'un "projet structurant au niveau d'un territoire est bloqué pour des raisons administratives ou juridiques et qu'aucune solution permettant de la résoudre n'a pu être trouvée localement", précise une page de présentation du dispositif. Une équipe transverse organisée "en mode agile" est censée venir à la rescousse pour aider les services de l'État à se dépatouiller avec la norme. Dont ils sont pourtant les premiers représentants sur le terrain.

Tous les projets ne peuvent pas prétendre à cette aide. Ils doivent avoir "un impact économique significatif" ou offrir " de grandes potentialités en matière de cohésion et de développement des territoires", précise la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), qui anime ce dispositif avec la direction générale des entreprises (DGE), appuyées par la direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT). Charge aux services déconcentrés et préfets de ne faire remonter que les projets à "impact significatif". Un guichet spécifique a récemment été ouvert sur la plate-forme démarches-simplifiées.fr.

© 2021 Acteurs Publics. Tous droits réservés. présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



news-20210426-SEA-48058

Très concrètement, cette équipe intervient lorsqu'une entreprise rencontre un blocage juridique, doctrinal ou procédural, ou qu'elle sollicite les services déconcentrés pour obtenir un éclairage ou une évolution des pratiques ou normative, mais que ces derniers ne trouvent pas de solution immédiate ou ne disposent pas des leviers nécessaires pour les mettre en oeuvre (droit de dérogation des préfets, par exemple). Le dossier est alors remonté vers cette équipe interministérielle, qui doit alors en principe apporter une réponse en moins d'un mois. La nature du blocage peut être variable : interdiction au niveau réglementaire ou législatif, vide juridique, conflits de normes, difficulté d'interprétation de ces normes, procédures complexes.

La nature des solutions est tout aussi variable. Parfois, un simple éclairage du droit en vigueur par l'administration centrale compétente suffit pour lever d'éventuels doutes. D'autres fois, une évolution de la réglementation voire de la loi est nécessaire. Et c'est là que les arbitrages interministériels prennent tout leur sens. De simples ajustements de doctrines administratives ou des dérogations expérimentales peuvent aussi lever les principaux blocages. Des missions peuvent également être lancées par la DITP ou la Dinum pour simplifier les procédures pointées du doigt. Depuis 2018, 300 problèmes ont été remontés par le biais de France Expérimentation, dont la moitié seulement ont donné lieu à une résolution.

## Cet article est paru dans Acteurs **Publics**

https://www.acteurspublics.fr/articles/c omment-fonctionne-le-dispositif-franceexperimentation-dedie-aux-administrati

